



## Révocation de gérant

-----  
Par SharonG

Bonjour,

Gérante d'une société avec 2 autres personnes dont j'étais associée pendant 5 ans, lors de notre assemblée générale du juin 2023, mes associés m'ont révoquée de mon poste de gérante.

Depuis ce jour, après plusieurs demandes de ma part, ils ne m'ont toujours fourni aucun justificatif qui prouve qu'ils ont fait les démarches légales de révocation de gérant.

Sur societe.com et autres sites, je suis toujours déclarée comme gérante, les statuts n'ont pas été modifiés, la publication de l'annonce légale n'a pas été faites, le dépôt du dossier au guichet unique encore moins.

Je souhaite aujourd'hui savoir quelles sont mes possibilités pour obliger mes ancien collègues a me fournir ces documents dont j'ai besoin pour modifier mon statut personnel auprès des impôts et autre services publiques.

Je me demande surtout à quel point je peux encore être impliquée dans la vie de la société tant que je serais officiellement gérante et surtout quels risques je prends car la société va mal financièrement et je ne souhaite pas être tenue responsable de la mauvaise gestion des mes anciens collègues.

Merci d'avance de votre réponse à mes questions.

Amicalement, Sharon Galuppi.